

Image not found or type unknown



Trajet entreprise chantier

Par **FERIC**, le **30/01/2009** à **22:19**

Bonjour,

Je viens de connaître ce site et j'espère que vous pourrez m'aider.

Je suis peintre en bâtiment.

Je me rends tous les matins au siège de mon entreprise avec mon véhicule personnel. Ensuite, un véhicule de société nous est attribué pour nous rendre sur le chantier désigné (50 km environ soit environ 1 heure de route).

Mon patron ne compte pas cette heure de trajet en heure travaillée (donc cette heure matin & soir n'est pas rémunérée).

Mes horaires étant 8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 00 - 17 h 00. Il exige que nous soyons présents sur le chantier à 8 h 30.

A-t-il raison ?

Cordialement